

SANTÉ Depuis 30 ans, il se bat pour que sa maladie soit reconnue

Après l'amiante, le nucléaire ?

BOUCHET

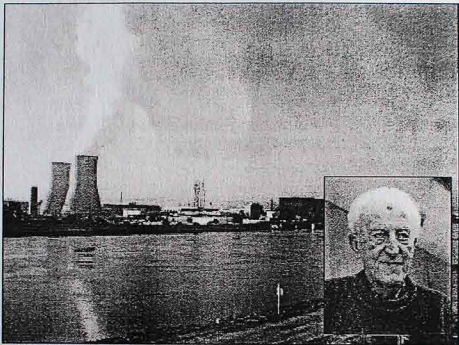
Le 1^{er} juillet 1977, Fernand Morin travaille avec deux de ses amis à la construction de l'entrée nord d'Eurodif sur le site du Tricastin. Conducteur de camion, il charge sur la digue du canal Donzère-Mondragon des matériaux qui serviront à combler un petit lac. Ce jour-là, une vanne d'un conteneur vient de céder à l'entreprise Comurhex libérant une grande quantité d'hexafluorure d'uranium. « C'était un nuage énorme. Je suis passé trois fois en camion avant qu'on me dise d'arrêter. La circulation a été coupée dans un rayon de 10 kilomètres mais, nous, on nous a rien dit » se souvient aujourd'hui avec précision, Fernand Morin.

A 85 ans, le vieil homme vit désormais seul dans sa maison de village à Bouchet en Drôme provençale. Portant d'importantes plaques sur le visage, il livre son récit avec force détails.

Le soir, son médecin de famille lui dit ne pas s'inquiéter et lui fait une simple feuille de maladie : « A l'époque, le nucléaire, c'était nouveau, les médecins étaient-ils au courant ? » interroge-t-il. Mais la succession de comptes-rendus médicaux ont inégalement mis le doute dans son esprit : « Moi je crois qu'ils avaient pour consigne de ne rien dire ».

Des ennus de santé s'accumulent

Deux ans après, les premiers effets apparaissent : rougeurs, brûlures, plaques. La commission d'expertise médicale — où un seul médecin sur trois est présent — qui l'examine se refuse à établir un lien avec cette triste journée de juillet 1977. Version des experts : une trop longue



Fernand Morin travaillait sur le site du Tricastin quand une vanne d'un conteneur a cédé à l'entreprise Comurhex. Aujourd'hui âgé de 85 ans, il porte d'importantes plaques sur le visage.

exposition au soleil... Les ennus de santé pourtant s'accumulent : les plaques s'étendent, les poils de ses jambes tombent. En 1986, il subit une ablation de la vessie. « A cette époque, je pesais 54 kilos. J'avais des brûlures à me rouler par terre ! »

Les deux collègues qui travaillaient avec lui ce jour de juillet 1977 sont morts tous les deux d'un cancer : « Un autre a eu exactement la même chose que moi à la vessie. »

Un combat resté vain

Malgré le soutien d'élus et de personnalités de la région, son combat de près de trente ans est resté vain. Il n'a pas engagé d'action en justice : « J'ai eu peur d'être nuire en prenant un avocat » (voir ci-dessous). Ni le Médiateur de la République ni l'Elysée n'ont permis d'aboutir à une

reconnaissance en maladie professionnelle. Il s'emporte : « Le nucléaire est tabou. Où est la justice dans cette Répu-

blique ? » Aujourd'hui, veuf et âgé, il n'en a pas perdu le sens du combat : son dernier courrier en date est adressé à

REPÈRES

LES FAITS

■ Le 1^{er} juillet 1977, une vanne d'un conteneur d'hexafluorure d'uranium provenant de Comurhex a rompu au cours d'une opération entraînant une fuite du liquide. La matière évaporée s'est transformée en vapeur au contact de l'air formant un nuage opaque d'acide fluorhydrique et d'uranium qui s'est étendu sur plusieurs kilomètres au sud du site. On parle de sept tonnes de matière qui se seraient répandues dans l'air. Le bilan de Comurhex sur cet accident, devenu une référence, ne fait état d'aucune victime y compris chez les secours et le personnel.

l'animateur de télévision Julien Courbet et son émission "Stop arnaques". « Je me bats pour qu'on reconnaisse la vérité et aussi pour qu'on me verse une indemnité pour tous les inconvénients que ça m'a causé ».

Jean-Xavier PIERI

Le dur combat des malades

Tombé malade en décembre 1979, Paul Champeau qui travaillait au CEA Pierrelatte dans un système d'expérimentation, après avoir constitué son dossier pendant 10 ans, a finalement porté plainte en 1986. En 1991, il décide de créer l'association Manes — l'âme des morts chez les Romains — (Malades et accidentés du nucléaire et chimique et sympathisants) après avoir remporté un procès contre le CEA, une première nationale. Une victoire « à grands frais », notamment grâce à la ténacité de son avocat : Corine Le-page.

Paul Champeau décédé, comme les autres membres fondateurs de l'association, en décembre dernier des suites d'une leucémie, c'est son épouse Elise Champeau qui poursuit le combat. Elle explique : « Pour les victimes il faut trouver des relais. Vous êtes atteint d'une maladie grave et en plus il faut vous battre pour que cette maladie soit reconnue ». Et d'ajouter : « C'est une évidence, l'argent est un problème. On est pratiquement sûrs d'aller en cassation. C'est difficile contre le lobby du nucléaire et ses ter-

Des difficultés que confirme Roland Desbordes, président de la Criard (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) : « Le lien de causalité direct est très difficile à établir : il faut trouver des médecins compétents et courageux ».

Elise Champeau confie également que sur le territoire, l'association n'est pas forcément bien acceptée. « Et pourtant confie-t-elle, on n'est pas anti-nucléaire, mais on demande que les entreprises prennent en compte le risque du travail ».